

II

(TRADUCTION)

*Le Secrétaire d'État de la Finlande
à l'Ambassadeur du Canada*

N° 13941

Helsinki, le 8 juin 1984

Excellence,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la Note n° 9 du 8 juin 1984 de Votre Excellence, dont le texte français se lit comme suit:

«1. J'ai l'honneur de me référer à l'Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République de Finlande concernant l'utilisation des matières nucléaires, des équipements, des installations et des renseignements transférés entre le Canada et la Finlande, signé à Helsinki le 5 mars 1976 (ci-après appelé l'Accord) et, de façon plus précise, à son Article II(1) qui stipule ce qui suit:

«(Voir la Note canadienne du 8 juin 1984)»

J'ai l'honneur de confirmer que les dispositions exposées dans la Note de Votre Excellence agrément au Gouvernement de la Finlande et que celui-ci accepte qu'elles régissent le retraitement des matières faisant l'objet de l'Accord, ainsi que le stockage et l'utilisation du plutonium ainsi obtenus.

J'ai donc l'honneur de confirmer que le Gouvernement de la Finlande accepte votre proposition et que la Note de Votre Excellence et la présente réponse constituent l'accord prescrit par l'Article II(1) de l'Accord, et que cet accord entrera en vigueur à la date de la présente Note.

Veillez agréer, Excellence, l'assurance de ma très haute considération.

Le Secrétaire d'État,
MATTI TUOVINEN

Son Excellence Monsieur A.W.J. Robertson,
Ambassadeur du Canada,
Helsinki.